

Voici les paroles d'un homme de haute réputation et qui occupe une position élevée dans le gouvernement des Etats-Unis. Il déclare pourtant que le problème des finances est le plus facile à résoudre des nombreux problèmes dont nous cherchons la solution. Je poursuis :

Néanmoins c'est dans ce domaine que nous aurons à surmonter les plus grandes difficultés.

Il en sera ainsi tant que les dirigeants commettront la stupidité de persister dans la même ligne de conduite. Je cite :

La difficulté n'est pas réelle. Du point de vue technique les solutions sont suffisamment simples. L'attitude qu'il convient de prendre à l'heure présente devant le problème des finances est de considérer les finances comme le travail d'employés spécialisés de l'Etat. Les spécifications sont relativement simples. Tant qu'il y aura de la main-d'œuvre disponible, des matériaux à la disposition et des ouvriers spécialisés à louer, l'expression "c'est au-dessus de nos moyens" restera absurde.

Telle est la situation, à mon avis. Le crédit social et la démocratie nouvelle préconisent la conscription de la finance et de l'industrie avant celle du capital humain. Qu'entendons-nous par conscription de la finance? Nous entendons par là que le Gouvernement assume et exerce la fonction de créer et d'utiliser le nouveau numéraire que les biens et les services, le pouvoir d'achat et de consommation de la nation peuvent légitimer sans qu'il y ait inflation. J'estime que si le premier ministre (M. Mackenzie King) convoquait les membres de son cabinet avec quelques personnes avisées pour les assister, ils seraient capables de trouver les moyens de mobiliser toutes les ressources du Canada, humaines et matérielles, dans la mesure du possible en ce qui concerne le capital humain, sans avoir à conscrire le capital humain.

Je les invite à considérer sérieusement cette possibilité. Cela est d'autant plus nécessaire que depuis l'ouverture des hostilités une politique presque absurde a réussi à monter contre la politique du Gouvernement sur la conscription l'esprit d'un grand nombre de nos citoyens. Dans les circonstances, j'estime que le Gouvernement devrait considérer sérieusement la proposition de conscrire et d'utiliser la puissance financière de la nation. Cela ne signifie ni la confiscation par l'Etat de tous les dépôts bancaires ni un régime d'impôts susceptible de nuire à l'existence économique de la population; cela veut dire que l'Etat assumera et exercera la fonction de créer le nouveau numéraire de la collectivité pour l'employer dans le sens des meilleurs intérêts du pays.

L'hon. P. J. CARDIN (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je [M. Blackmore.]

vous prie, ainsi que les honorables membres de la Chambre, de bien vouloir m'excuser si je prends la parole en anglais. Je n'ai pas tenté de préparer de longue main, pour les lire maintenant, les observations que je me propose de faire. Je me suis contenté de coucher quelques notes sur le papier, avec l'intention de m'exprimer comme je le ferais dans la conversation ordinaire, sans aucun souci de la forme. Pendant que j'écoutais hier le discours bien étoffé et bien préparé du premier ministre (M. Mackenzie King), de même que le discours écrit du chef de l'opposition (M. Hanson), je pouvais, en fermant les yeux, me rappeler les mots et les arguments entendus au Parlement en 1917, alors que sir Robert Borden et M. Meighen présentaient la loi de la conscription. Je n'ai constaté aucune différence. Le premier ministre et le chef de l'opposition (M. Hanson) ont exposé à la Chambre les mêmes arguments que j'avais entendus en 1917. Aucune différence... aucun changement. L'histoire se répète. Aujourd'hui comme alors, on n'a offert aucun soupçon de preuve pour démontrer la nécessité de recourir, à l'heure actuelle, à une telle mesure. Nous avons encore fraîches à la mémoire la déclaration du premier ministre et celle du ministre de la Défense nationale (M. Ralston) voulant que le volontariat donne des résultats satisfaisants et réponde aux besoins actuels. J'ai entendu, je le répète, les mêmes arguments en 1917.

Cela me rappelle également un incident dont le souvenir me cause une tristesse encore plus grande: en 1916 ou 1917, je prenais part à une élection complémentaire dans laquelle un candidat conservateur demandait aux électeurs d'une des circonscriptions de Québec de l'élire. Ce candidat, se fiant aux promesses faites par le premier ministre de l'époque, sir Robert Borden, qui s'était engagé à ne pas recourir à la conscription mais au seul volontariat pour la poursuite de la guerre, dit à ses électeurs: "Vous voyez, messieurs, dans quelle situation vous vous trouvez. Vous avez la parole du premier ministre actuel que le parti conservateur ne vous imposera pas la conscription. Craignez, ajouta-t-il, que le parti libéral ne vous impose la conscription si vous abandonnez sir Robert Borden à l'heure actuelle."

Je regrette que le principe du service militaire obligatoire pour outre-mer ait été présenté dans cette enceinte par le parti libéral et par mon chef. Le projet de loi dont la Chambre est présentement saisie renferme le principe de la conscription pour service outre-mer. La loi de mobilisation des ressources nationales consacrait déjà, nous a-t-on dit hier, le principe de la conscription, sauf en